

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, dix sept décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **10 décembre 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Karine VILA** a donné pouvoir à Monsieur **Jean-Louis COSTES**,

ABSENTS :

Monsieur **Maxime ALBASI**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- Nombre de Conseillers absents : **5**
- Nombre de Conseillers Présents : **22**
- Nombre de pouvoirs : **1**
- Suffrages Exprimés : **23**

OBJET : PROJET « MAISON DES SPORTS » – DEMANDES DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025 ET DISPOSITIF FACIL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – ÉQUIPEMENT SPORTIF - LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°116DL2024 SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE.

Monsieur ARANDA rappelle que la ville de Fumel a engagé un projet ambitieux de rénovation urbaine.

Il précise que ce projet figure dans le dispositif « *Petites villes de demain* » scellé par la convention signée le **12 avril 2021** avec les services de l'État.

La redynamisation de son centre-bourg passe également par une offre de qualité dans les infrastructures mises à disposition des associations et clubs sportifs.

Aussi, les élus ont fait le choix de réhabiliter un patrimoine immobilier devenu obsolète, notamment sur le plan thermique plutôt que de construire un bâtiment neuf, avec un impact écologique élevé du fait de son empreinte carbone.

Ainsi, l'ancienne « Maison des Associations » sise à Fumel 27 rue Bon Accueil, va faire l'objet d'une réhabilitation complète pour devenir une « Maison des Sports » qui accueillera un dojo et les équipements dédiés au rugby rendus nécessaires, depuis le développement des équipes féminines.

Son emplacement stratégique aux abords du Parc des Sports Henri Cavallier et à proximité du collège Kléber Thoueilles de Monsempron-Libos, permettra de poursuivre l'attractivité du quartier.

La ville de Fumel veut relever le défi de mobiliser davantage l'existant, de participer à la décarbonisation et d'apporter une réponse aux fameuses passoires thermiques.

La consultation pour les études de réhabilitation dudit bâtiment a été lancée en novembre 2024 et le choix du maître d'œuvre devrait intervenir au cours du premier trimestre 2025.

Monsieur ARANDA précise que, dans l'attente du résultat des études, la réhabilitation a fait l'objet d'un chiffrage établi par le Directeur des Services Techniques de la ville.

L'enveloppe prévisionnelle s'élève à 667.846,00 euros HT soit 801.415,20 euros TTC.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2025 ;**
- 2. sollicite l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif FACIL du département de Lot-et-Garonne ;**



3. adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

OBJET	Dépenses en euros HT	Recettes en euros HT
Maîtrise d'œuvre	71.555,00	
Coût des travaux	596.291,00	
TVA	133.569,20	
Subvention DETR/DSIL 40%		267.138,40
Subvention FACIL 25% plafond		150.000,00
Autofinancement dont TVA		384.276,80
TOTAL TTC	801.415,20	801.415,20

4. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au BP 2025 de la commune au programme 547 ;

5. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **17 décembre 2024**

Signé par :

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de Séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

